

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA
GUADELOUPE****EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	26

Séance du 10 Décembre 2019

L'an deux mille dix neuf et le mardi dix décembre à dix-huit heures vingt neuf le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE maire ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZE ; M Lucien BEAUZOR ; adjoints au maire.

Mme Francelise YEPONDE ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M. Arthur MARICEL ; Mme Marie-Line JACQUET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Lucette SAHAI ; M. Pierre ALBINA ; Mme Marianne BOURRIQUIS ; M. José CANEVY ; Mme Nadège PERMAL ; Mme Anick ARNASSALOM ; M. Saturnin FRANCILLONE ; M. Richard PROMENEUR ; M. Nicole VEREPLA Conseillers Municipaux.

Représentés :

M Yvon COMBES par Mme Gladys BURAT
Mme Christiane TREIL ALBON par Mme Marianne BOURRIQUIS
Mme Raphaëlle DAGONIA par M. José CANEVY

Absents :

Mme Manuela PETRO-METONY ; Mme Nadia MECHARLES ; M. José TORIBIO ; Mme Sylvie DAGONIA ; Mme Francelise LAPIN – BEGARIN ; Mme Caroline PARIZE ; M. Florent TREIL

*Date de la convocation***29 Novembre 2019***Date d'affichage de la délibération*

VOTE :

Adoptée par l'unanimité**DELIBERATION N°2019/11/84****ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A SLOHAN MAYEKO**

Dans le cadre de sa participation à l'élection de Mister Guadeloupe, Sloan MAYEKO a engagé un certain nombre de frais

A ce titre, il sollicite une aide financière de la ville de Lamentin.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à donner un avis favorable à cette requête à hauteur de 300,00€.

Le conseil Municipal

Considérant la demande de Monsieur Slohan MAYEKO sollicitant la commune de Lamentin pour l'attribution d'une aide financière d'un montant de 300,00€.

Considérant la politique d'accompagnement envers tout citoyen faisant rayonner la cité lamentinoise.

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'allouer une subvention d'un montant de 300,00€ à Monsieur Slohan MAYEKO.

ARTICLE 2- De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée par l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,


Jocelyn SAPOTILLE MAIRE

